ublique Française

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

rétariat Général du Gouvernement

Direction des Services Fiscaux

**vice de la Fiscalité Professionnelle**

Tél. : 25. 76. 09 - Fax : 25.75.43
Mail : professionnels.dsf@gouv.nc

Nouméa, le 5 nov. 2018

**ATTESTATION D'EXONERATION DE TGC**

***Sous traitance minière (art. Lp 493 du code des impôts, arrêté n° 2017-741/GNC du 28 mars 2017)***

ISAPO
8.3640-0425.
) : 0693929
: 1074443

L'entreprise : TEARIKI Warren

dont le siège est situé à : Les Pétroglyphes

Commune de : THIO .

Immatriculé au RIDET sous le N° 0693929.002

Activité de : roulage sur mines

lise, en qualité de sous-traitant minier, des opérations visées aux 1 et 2 de l'article Lp 493 du CI qui sont nérées de la taxe générale sur la consommation (TGC).

conséquent, elle peut se procurer, en exonération de la TGC, les biens et les services mentionnés aux 3, 4 et e ce même article, en présentant aux fournisseurs de ces biens et prestataires de ces services la présente station[1].

:e attestation doit être conservée par le fournisseur et prestataire pour justifier de l'exonération appliquée.

doit être présentée à la douane pour justifier de l'exonération à l'importation des biens mentionnés au 3 de icle Lp 493 du CI et dont la liste figure à l'annexe 1 de l'arrêté n°2017-741/GNC du 28/03/2017.

vient toutefois à être établi que les biens et services exonérés sur la foi de cette attestation n'ont pas reçu la ination prévue par ces dispositions, la société s'engage à acquitter la taxe générale sur la consommation t le fournisseur ou le prestataire a été dispensé à tort.

Le Directeur des Services Fiscaux

Mickaël JAMET

R.F
Direction des Services fiscaux
D.S.F
NOUVELLE-CALEDONIE

pportunité de solliciter le bénéfice de cette exonération doit être appréciée en fonction de la situation de chaque sous-traitant et nment de la qualité de ses donneurs d'ordres. Il est conseillé de prendre connaissance de la note du 20 avril 2017 et notamment n II « articulation des deux dispositifs » disponible sous le lien suivant pour évaluer cette opportunité : ://dsf.gouv.nc/sites/default/files/library/note_tgc_applicable_au_secteur_de_la_mine_et_de_la_metallurgie.pdf.